CRÉDIT D'IMPÔT DE L'ONTARIO POUR LES MAISONS D'ÉDITION DÉCLARATION DE L'AUTEUR

(DOIT ÊTRE REMPLI PAR TOUS LES « AUTEURS » [Y COMPRIS LES ILLUSTRATEURS DE LIVRES POUR ENFANTS])

Directives : Veuillez remplir <u>toutes</u> les sections du formulaire.

Nom de l'auteur:	
Titre du livre:	
Adresse:	
	(Veuillez fournir l'adresse complète avec le code postal)
	figurant ci-dessus, je certifie par la présente qu'à la date où le contrat d été conclu (
•	u Canada, au sens de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> (Canada) htone admissible à la citoyenneté canadienne en vertu des lois du Canada
	figure ci-dessus
u differente ((Veuillez fournir l'adresse complète avec le code postal)
□ S. O. (si la résidence	e ordinaire n'est pas au Canada)
au crédit d'impôt de l' Créatif et l'Agence du	maison d'édition se basera sur la présente Déclaration pour sa demande relativ Ontario pour les maisons d'édition, qui est administré conjointement par Ontari revenu du Canada et pourrait faire l'objet d'un audit du gouvernement. Je certifi renseignements figurant ci-dessus sont exacts.
4. J'autorise Ontario (revenu du Canada.	Créatif à divulguer tout renseignement figurant dans la présente à l'Agence d
conformément à l'artid'édition visant à obte	ts obtenus en relation avec la présente Déclaration ont été collecté cle 95 de la <i>Loi sur les impôts</i> . Ils serviront à traiter la demande de la maiso nir le crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition. Pour toute questio e renseignements, communiquez avec nous à <u>taxcredits@ontariocreates.ca</u> ou a
	Date (JJ/MM/AAAA)

- 1. «auteur» S'entend en outre de l'illustrateur dans le cas d'une œuvre littéraire qui est un livre pour enfants.
- 2. «auteur canadien admissible» À l'égard d'une œuvre littéraire, s'entend d'un particulier qui :
 - a) d'une part, lors de la conclusion du contrat d'édition de l'œuvre littéraire, réside ordinairement au Canada et est citoyen canadien ou résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Canada).